

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n° 2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS);
- Vu** le décret n° 2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 09 novembre 2015 portant statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux du Burkina Faso ;
- Vu** le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Sur** rapport du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 16 juin 2021;

DECRETE

ARTICLE 1 : Madame Olivia Marie Angèle Awa HEMA/OUEDRAOGO, Mle 215 979 B, Médecin spécialiste en santé publique, est nommée Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Santé au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional (CHR) de Banfora pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Madame Zawora Rita ZIZIEN.

ARTICLE 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 août 2021



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

A handwritten signature in black ink.

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement

A handwritten signature in black ink.

Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé

A handwritten signature in black ink.

Charlemagne Marie Ragnag-Newendé OUEDRAOGO

A small, stylized handwritten mark or signature at the bottom right of the page.